



FONDATION RHÔNE-ALPES FUTUR

Rapport d'activité 2011



TRAIT D'UNION ENTRE
LA RECHERCHE ET L'INDUSTRIE
EN RHÔNE-ALPES

Documents téléchargeables : statuts de la Fondation pour l'Université de Lyon

<http://www.rhone-alpes-futur.org/index.php?id=3127>

http://www.fondation-scientifique-lyon.org/actions/images/fpul_statuts.pdf

Sites internet consultables :

FRAF: <http://www.fondation-rhone-alpes-futur.org>

FSLSE: <http://www.fondation-scientifique-lyon.org>

1. En route vers la Fondation pour l'Université de Lyon

Dans son projet stratégique de 2009, l'Université de Lyon a proposé de mettre en place une Fondation pour l'Université de Lyon. La fin de l'année 2009 et l'année 2010 ont été consacrées à travailler avec les partenaires pour dessiner les contours de la Fondation pour l'Université de Lyon et les conditions de mise en place.

En décembre 2010, les Conseils d'Administration la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est et de la Fondation Rhône-Alpes Futur, en accord avec les partenaires économiques et avec l'Université de Lyon, ont voté leur fusion et transformation en Fondation pour l'Université de Lyon.

▪ Les missions sont

- Développer et organiser une coopération féconde entre les parties prenantes de la connaissance et du développement, en particulier entre le secteur économique et le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Favoriser les transferts de connaissance et le développement économique du pôle Lyon Saint-Etienne
- Encourager les projets favorisant la cohésion et la lisibilité, notamment à l'international, du pôle Lyon Saint-Etienne
- Contribuer au développement scientifique, économique social et culturel de la région de Lyon et de Saint-Etienne, et favoriser le développement de collaborations avec les autres pôles universitaires et économiques régionaux, nationaux et internationaux, notamment les pôles de la Région Rhône-Alpes
- Assurer la continuité des missions et la poursuite des objectifs initiaux de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est et de la Fondation Rhône-Alpes Futur.

Les missions de la Fondation pour l'Université de Lyon sont menées en complémentarité et synergie avec les établissements et structures régionales existantes

- En s'appuyant sur les structures existantes du pôle Lyon Saint-Etienne (établissements, fondations, pôles de compétitivité)
- En favorisant les partenariats avec les autres pôles universitaires, scientifiques et économiques, et notamment en fédérant les ambitions et les projets avec le pôle «Dauphiné – Savoie».

Les deux Conseils d'Administrations ont également adopté l'ossature des futurs statuts de la Fondation pour l'Université de Lyon

- Le territoire de compétences de base de la Fondation est le territoire de l'Académie Lyon Saint-Etienne. Le nom retenu est « Fondation pour l'Université de Lyon ». Cependant, les statuts prévoient une définition souple du territoire afin de
 - prendre en compte les engagements de la Fondation Rhône-Alpes Futur et de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est sur des projets hors territoire Lyon – Saint-Etienne ;
 - pouvoir assurer la liaison avec d'autres pôles universitaires et économiques, notamment le pôle « Dauphiné – Savoie ».
- La Fondation pour l'Université de Lyon est abritante
- Le Conseil d'Administration sera composé de la manière suivante
 - **12 membres ayant le droit de vote**
 - un collège « académique » : l'Université de Lyon et 3 autres représentants des organismes constituant l'Université de Lyon ;
 - un collège des représentants des entreprises : 4 membres désignés par le comité des entreprises donatrices.
 - un collège de personnes qualifiées, cooptées par les 2 premiers collèges
 - **1 Commissaire du Gouvernement**, représentant l'Etat
 - **3 représentants de collectivités territoriales**, invités permanents. (Grand Lyon, Métropole de Saint-Etienne et Région)
- La dotation initiale (1 million d'euros) de la Fondation pour l'Université de Lyon est constituée des apports des 2 Fondations fondatrices, et pourra être complétée par les apports de nouvelles entreprises donatrices.
- Enfin, les statuts prévoient explicitement que la Fondation pour l'Université de Lyon poursuit les activités actuelles de la Fondation Rhône-Alpes Futur et de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est.

▪ **L'avancement administratif du dossier en 2011**

Les 2 Fondations ayant juridiquement toutes les compétences de la future Fondation pour l'Université, elles ont décidé, en parallèle du montage de dossier de la fusion, d'offrir celles-ci de manière conjointe dès le début de l'année et d'en faire leur communication.

Premier semestre

Le premier semestre a été consacré à l'élaboration des statuts et à la fusion des deux structures (la mission de l'audit a été confiée au cabinet d'Ernst & Young) et à rencontrer les différents acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur pour les informer de la démarche, évoquer les éventuels rapprochements ou partenariat. Ces rencontres ont été réalisées par les deux directions pour renforcer la volonté de la démarche commune.

En parallèle l'animation d'un club d'industriel a été faite par Jean-Paul Nobécourt, au nom de la Fondation pour l'Université, et en présence des Présidents des Fondations.

Janvier/février

- Réalisation d'un audit de situation des 2 Fondations par le cabinet Ernst & Young (sélectionné après consultations de 3 cabinets spécialisés)
- Rédaction des statuts avec le cabinet Ernst & Young et le Ministère de l'Intérieur
- Rencontres avec les partenaires de l'Université de Lyon (notamment, l'Université Lyon 1, l'Université de Saint-Etienne, VetagroSup : école vétérinaire, ENTPE, ENS, ENISE, et la Fondation de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne)

Mars/avril

- Première approbation des statuts par les Conseils d'Administrations de Rhône-Alpes Futur (31 mars) et de la FSLSE (4 avril).
- Rencontre des Fondations de Coopération Scientifique de la Région
- Etude du dossier d'abri ou de mutualisation de compétences avec Finovi
- Rencontre avec le collegium.

Mai/juin

- Rédaction du traité de fusion transformation de la Fondation Rhône-Alpes Futur et de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est
- Rédaction d'une proposition de convention avec Finovi
- Deuxième approbation des statuts par les Conseils d'Administration de la FSLSE (6 juin) et de Rhône-Alpes Futur (15 juin) et ont donné leur accord à la signature du traité de fusion.

Deuxième semestre

Ce deuxième semestre a été marqué par l'envoi du dossier au Conseil d'Etat, respecter les engagements pris lors des derniers Conseil d'Administration vis-à-vis de l'une fondation envers l'autre. L'approbation ci-dessus est consentie sous la condition expresse que l'ensemble de la procédure soit mené à son terme. Tout élément suspensif d'un point de la procédure est suspensif de l'ensemble du processus de transformation conjointe. Il est à retenir l'importance d'avoir un budget équilibré pour chacune.

Juillet/août

- Transmission du dossier au Ministère de l'Intérieur pour un premier avis
- Présentation de la Fondation pour l'Université de Lyon à l'A.F.F (Association française de fundraising)

Septembre/octobre

- Après ajustements de forme discutés avec le Ministère de l'Intérieur, envoi officiel du dossier le 27 septembre 2011
- La prise en charge ou l'abri unique des projets et fondations
- Un dossier commun a été proposé pour l'abri du Fonds Jacques Cartier, à la demande du Ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur
- Les équipes de ces 2 Fondations se sont regroupées physiquement en septembre 2011 dans les mêmes locaux (210 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème) et un Comité de Direction commun aux 2 Fondations a été mis en place.

Novembre/décembre

- Accords respectifs des 3 Ministères concernés sur le dossier en septembre (Intérieur) et décembre (Enseignement Supérieur et Recherche, et Industrie)
- Services administratifs et comptables des 2 Fondations fusionnés
- Implication transversale sur les projets des 2 Fondations

Les réflexions, les rencontres, le travail de cette année ont aussi permis de synthétiser la vocation de la Fondation pour l'Université de Lyon en 4 grandes missions

- **Mission stratégique** : être un lieu privilégié de réflexion stratégique entre l'ensemble des acteurs universitaires et socio-économiques pour porter une ambition et une vision prospective partagée
- **Mission opérationnelle** : gérer des projets transversaux visant à accroître l'attractivité de l'Université de Lyon et à contribuer au rayonnement socio-économique de Lyon et de sa Région, en particulier en développant une politique internationale et en soutenant les grands projets mobilisateurs
- **Mission de Fundraising** : collecter de fonds auprès du monde économique et du grand public, pour les projets gérés par la Fondation
- **Mission gestionnaire** : offrir des possibilités de mutualisation de moyens
 - en « abritant » des projets et des Fondations, « à la carte » ;
 - en garantissant l'utilisation des différents Fonds du Programme Investissements d'Avenir

Le dossier a été transmis par le Ministère de l'Intérieur début janvier 2012 au Conseil d'Etat qui a donné avis favorable sans observations fin février 2012. La Fondation pour l'Université de Lyon se substituera à la Fondation Rhône-Alpes Futur et à la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est le 30 avril 2012.

INTRODUCTION

Créée en 1988 par un groupe d'industriels, de banquiers et d'universitaires rhônalpins soucieux du développement de leur région, la Fondation Rhône-Alpes Futur, aujourd'hui présidée par Oliver de Marignan, est une fondation reconnue d'utilité publique qui œuvre pour le développement scientifique et économique de la région Rhône-Alpes.

Les industriels fondateurs de Rhône-Alpes Futur :

bioMérieux, BD France, Sanofi-Pasteur, Merck, Roche Diagnostics, EDF-GDF, Banque Populaire de Lyon et du Sud-Est, Groupe Caisse des Dépôts, BNP-Paribas, Laboratoires Aguettant.

C'est à travers le slogan « *donner à ceux qui conçoivent l'avenir les moyens de le concrétiser* » que s'exprime clairement l'action de la Fondation Rhône-Alpes Futur : initier ou accompagner la structuration et la concrétisation en région, des projets qui participeront au développement économique, scientifique ou social rhônalpin.

Sous l'impulsion de la Directrice Générale : Florence Bonnerue, et de son équipe, de nombreux projets sont ainsi concrétisés à Lyon, Saint-Etienne, Grenoble ou Annecy... sur des sujets très variés tels que la recherche, le développement économique et territorial, la diffusion des connaissances et des apprentissages ou encore l'action sociale.

2. La Fondation Rhône-Alpes Futur en 2011

▪ **Une fondation reconnue d'utilité publique**

La Fondation Rhône-Alpes Futur est une Fondation reconnue d'utilité publique (RUP) par décret du 28 octobre 1988. A ce titre, elle peut recevoir des dons, donations et legs qui permettent, selon la volonté du donateur, d'initier de nouveaux projets ou de contribuer au développement des projets déjà engagés.

Ce statut particulier permet à ses donateurs de bénéficier des avantages fiscaux relatifs aux dons consentis aux Fondations reconnues d'utilité publique, et plus précisément :

- ⇒ pour les contribuables redevables de l'impôt sur le revenu, une réduction d'impôt égale à 66% du montant de leur don pris, dans la limite de 20% de leur revenu imposable
- ⇒ pour les personnes assujetties à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, une diminution de leur cotisation égale à 75% de leur don, dans la limite de 50.000 €
- ⇒ pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pris dans la limite de 5 ‰ du Chiffre d'Affaires HT
- ⇒ l'exonération de l'ensemble des droits de succession dans le cadre d'un legs

▪ **Une fondation abritante**

Soucieuse à la fois d'offrir des conditions optimales pour le développement des projets qu'elle accompagne et de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives en région, la Fondation Rhône-Alpes Futur a modifié ses statuts en 2006 pour devenir une fondation abritante. Depuis 2008, ce statut est de plus en plus convoité (une trentaine de Fondations en 2006 et plus de 70 fin 2010).

La fondation abritante : *fondation reconnue d'utilité publique ayant la possibilité d'abriter sous son égide des fondations dont l'objet s'inscrit dans son périmètre d'action. Ce "label" est attribué par le Ministère de l'Intérieur.*

Ce statut particulier lui permet d'offrir aux personnes, groupe de personnes ou entreprises qui souhaitent concrétiser un projet en Rhône-Alpes, la possibilité de le faire en créant un fonds ou une fondation sous son égide. Une seule condition pour créer une fondation abritée : le projet doit correspondre à la mission d'intérêt général de développement régional qu'exerce la Fondation Rhône-Alpes Futur.

Les fonds et fondations ainsi créés sont juridiquement rattachés à la Fondation Rhône-Alpes Futur de manière individualisée, et gérés dans les mêmes conditions que les fondations reconnues d'utilité publique.

La Fondation Rhône-Alpes Futur, outre le fait d'être régionale, transversale et toutes thématiques, a surtout l'atout d'être la première fondation abritante régionale. Ce statut renforce la visibilité des projets abrités et le rôle des parties prenantes, et il fait aussi de la Fondation un outil beaucoup plus structuré. Pour renforcer ce statut avantageux de fondation abritante, Rhône-Alpes Futur dispose d'une équipe de spécialistes aux compétences complémentaires qu'elle met à la disposition des projets, leur offrant ainsi un accompagnement unique dans le paysage des fondations régionales. Forts de ce constat, nous avons donc fait le choix de nous appuyer sur ces caractéristiques pour poursuivre la stratégie déployée en 2009 : une stratégie d'approche des donateurs grand public et de promotion du modèle fondation abritée.

Définition de la fondation abritée : affectation irrévocable de biens, droits ou ressources en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif, à une fondation reconnue d'utilité publique dès lors que ces biens, droits ou ressources sont gérés directement par la fondation affectataire et sans que ne soit créée à cette fin une personne morale distincte. Ces ressources peuvent provenir de dons d'entreprise, de donations, de legs de particuliers, de subventions publiques, rétributions pour services rendus, dons en nature... etc.

La fondation représente le meilleur outil pour les personnes souhaitant développer un projet dans le but d'agir pour une cause d'intérêt général qui leur est chère (la recherche, l'aide sociale...). Cependant, la création d'une fondation reconnue d'utilité publique peut s'avérer longue (2 ou 3 ans en moyenne) et difficile pour les non spécialistes.

La fondation abritée est ainsi une alternative idéale qui leur permet de matérialiser rapidement et simplement leur projet en bénéficiant de plusieurs avantages :

- ⇒ le fonds déposé peut bénéficier de l'appellation de « fondation » et le mécène peut lui donner son nom s'il veut laisser une trace de son engagement
- ⇒ il bénéficie de tous les avantages fiscaux accordés aux fondations reconnues d'utilité publique
- ⇒ il bénéficie de la connaissance et de l'expérience de la fondation abritante qui peut favoriser un développement rapide de son projet
- ⇒ il s'assure d'une administration individualisée et rigoureuse des fonds par l'intervention de l'équipe de la fondation abritante, elle-même soumise à des règles de bonne gestion
- ⇒ le mécène peut bénéficier des compétences internes de la fondation abritante et de l'expertise de ses Conseils consultatifs (scientifique, industriels...)
- ⇒ enfin, la création d'un fonds sous égide est simple et rapide et permet un engagement opérationnel dans les plus brefs délais

▪ Une fondation de recherche

La Fondation Rhône-Alpes Futur a été sélectionnée en 2005 par le Ministère de la recherche, et élevée au rang de Fondation de Recherche, sous son orientation « Génomique et Santé ». Cette distinction lui a permis de bénéficier de l'affectation spéciale aux fonds dédiés, notamment au bénéfice des projets IDÉE et BioVIE & Santé.

▪ **L'équipe de la Fondation**

Fin 2011, la Fondation compte :

- ⇒ 3 salariées pour la structure. Elles œuvrent pour mettre en application la stratégie définie par le Conseil d'Administration : Florence Bonnerue, Magalie d'Orazio, Anne de Prandières. L'équipe est organisée autour des fonctions administratives et financières, avec un dénominateur commun : l'envie de toujours mieux répondre aux projets qu'elle accompagne.
- ⇒ 1 salariée affectée à la Fondation IDÉE : Véronique Laplane.

▪ **Les instances de la Fondation**

• **Le Conseil d'Administration**

Présidé par Olivier de Marignan, le Conseil d'Administration est constitué de membres de droit, de représentants des Fondateurs et de personnalités des mondes scientifique et économique. Il définit les orientations et valide la stratégie de la Fondation pour les mois à venir.

Fin 2011, les Membres du Conseil d'Administration sont :

Philippe Bau – Expert-comptable – Associé Cabinet Bau-Chevalier – Représentant du Medef
Bernard Bigot – Administrateur Général – CEA
Jean-François Carencu – Préfet du Rhône
Olivier de Marignan – Directeur Régional – Banque Populaire Loire et Lyonnais
Michel Masoëro – Avocat associé – Lamy Lexel
Eric Meunier – Directeur Délégué – Sanofi-Pasteur France
Henri Montès – Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie - DRRT
Alexandre Moulin – Directeur régional adjoint – DIRRECCTE Rhône-Alpes
Eric Pannoux – Délégué au développement économique – Caisse des Dépôts et Consignation
Claudine Schmidt-Lainé – Déléguée régionale du CNRS, délégation Rhône-Auvergne
Christian Seux – Président Directeur Général – BD France
Jean Therme – Directeur – CEA Grenoble

Invités permanents :

Jacques Berger, ancien Directeur Général Délégué de Sanofi Pasteur et Olivier Faron, Directeur Général de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois en 2011 :

- ⇒ le 30 mars
- ⇒ le 17 juin
- ⇒ le 4 octobre

• **Le Conseil Scientifique**

Présidé par le Professeur François-Noël Gilly – Doyen de la faculté de médecine Lyon-sud, et composé de personnalités du milieu scientifique régional et national, le Conseil Scientifique apporte à la Fondation une caution scientifique et une expertise pour la validation et l'accompagnement des projets portés par cette dernière.

En 2011, année particulière pour la Fondation, les Membres du Conseil Scientifique ne se sont pas réunis.

Les Membres du Conseil Scientifique sont :

Jean-Yves Blay – PU-PH – Université Claude Bernard Lyon
Patrick Boisseau – Responsable Programme
Dominic Cellier – Direction des Affaires Scientifiques – Merck Serono France
François Chappuis – Docteur en Médecine – Hospices Civils de Lyon
Franck Chauvin – Professeur – CHU de Saint-Etienne
Bettina Couderc – Professeur – Institut Claudius Regaud – Toulouse
Marie Favrot – Directrice DERNS – AFSSA
Claude Feueurstein – Directeur – Grenoble Institut des Neurosciences
François-Noël Gilly – Doyen Faculté de Médecine de Lyon-Sud
Robert Goutte – Professeur – INSA de Lyon
Jacqueline Godet – Vice-présidente de la Recherche – Ligue contre le cancer
Isabelle Magnin – Directrice – Créatis Lmn
Patrice Marche – Directeur de Recherche – Inserm U.548
Christian Marendaz – Professeur – UPMF – Grenoble
René Mornex – Vice-président du Conseil d'Administration des Hospices Civils de Lyon
Bernard Pau – Professeur – Université de Montpellier 1
Jacques Samarut – Président – Ecole Normale Supérieure de Lyon
Pierre Tambourin – Directeur Général – Genopole d'Evry

3. Activités spécifiques de la Fondation Rhône-Alpes Futur

En parallèle du dossier de fusion, la Fondation a continué son activité classique comme l'accueil des Fondations abritées et a, au cours des mois de mai, juin, juillet et septembre organisé son déménagement.

Cette année est une année de totale transition pour une équipe réduite.

▪ Les nouvelles Fondations abritées en 2011

Le modèle économique de la Fondation abritante continue à séduire et être structurant pour des initiatives d'intérêt général.

Ainsi la rencontre avec **Cité Création**, entreprise coopérative de 11 peintres muraliste lyonnais assistés d'une cinquantaine d'autres peintres formés par eux a donné naissance à la Fondation Savoir Fresques. Savoir Fresques, Fondation abritée, créée par 5 personnalités séduites par l'idée de transmettre internationalement au sein d'une école le savoir faire de ces peintres permet de collecter des fonds pour soutenir le développement de cette école et en permettre l'accès à un plus grand nombre.

Le souhait des **Hospices Civils de Lyon**, de créer une fondation dont le but serait de contribuer au développement de la recherche et de l'innovation en santé au sein des Hospices civils de Lyon, à l'amélioration de la qualité des services offerts aux patients, des conditions d'hospitalisation et l'accompagnement des patients ainsi que de leurs familles aux Hospices civils de Lyon et au développement de l'enseignement et de la formation en santé aux Hospices civils de Lyon.

La Fondation Hospices Civils de Lyon collectera des fonds et favorisera cette collecte par la mise en œuvre, notamment, d'actions de communication.

Dans le cadre des discussions déjà menées en 2009, avec Alain Bideau pour abriter les entretiens **Jacques Cartier**, nous avons, à la demande du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, établi une convention avec l'association Jacques Cartier pour la gestion du Fonds Jacques Cartier qui aiderait à l'élaboration de ces entretiens.

Ces deux dernières Fondations sont appelées à se concrétiser en 2012 sous l'entité de Fondation pour l'Université de Lyon.

▪ **Les Fondations en Région**

Le Centre Français des Fondations organise les Ateliers des Fondations à Annecy chaque année. De nombreuses Fondations de la région Rhône-Alpes participent à ses Ateliers. C'est au cours d'un de ces derniers que le projet de mettre en place des réunions régulières est né, il y a 2 ans maintenant.

Ainsi, sous l'impulsion de la Fondation Rhône-Alpes Futur, des réunions ouvertes à l'ensemble des Fondations situées en Rhône-Alpes sont organisées, afin de mieux se connaître et pouvoir ainsi développer des stratégies communes.

En 2011, le groupe s'est réuni aux dates et lieux ci-dessous :

- 14 janvier 2011 : Fondation Mérieux
- 15 avril 2011 : Fondation Sogreah
- 1er juillet 2011 : Fondation du BTP
- 18 novembre 2011 : Fondation Synergie Lyon Cancer

Le déroulé de ces réunions est le suivant : deux Fondations se présentent permettant ainsi d'avoir une meilleure visibilité de « qui fait quoi ? ». Il est ainsi plus aisé d'orienter les différentes demandes reçues vers la Fondation la plus appropriée. Différentes collaborations ont ainsi pu naître de ses réunions. D'autres rencontres sont déjà programmées pour janvier et juin 2012.

- **La Fondation est membre du Centre Français des Fonds et Fondations et de l'Association Française des Fundraisers**
- **Installation de l'équipe au 210 avenue Jean Jaurès en septembre 2011**

3. Les fondations abritées

▪ Fondation IDÉE

- **Date de création**

Signature d'une convention entre la Fondation Rhône-Alpes Futur et les partenaires fondateurs d'IDÉE le 5 juillet 2007.

Chargée de missions : Véronique Laplane

- **Membres fondateurs**

Les groupes pharmaceutiques UCB Pharma, Sanofi-Aventis, Pfizer et ESAI SAS.

- **Identité des porteurs**

⇒ Alexis Arzimanoglou – Professeur Associé - Praticien Hospitalier Neurologue-Neuropédiatre aux Hospices Civils de Lyon (HCL) et Président de la Ligue Française Contre l'Épilepsie (LFCE)

⇒ Philippe Ryvlin – Professeur de Neurologie à l'Université Claude Bernard Lyon 1, Praticien Hospitalier aux Hospices Civils de Lyon (HCL), coordonnateur du CTRS IDÉE.

- **Objet**

La Fondation IDÉE a pour mission première de soutenir la mise en place, sur Lyon, d'un institut unique en Europe, dédié aux épilepsies de l'enfant et de l'adolescent (IDÉE). La Fondation c'est aussi le soutien à des projets de recherche d'excellence dans le domaine des neurosciences relatifs à tous les aspects des épilepsies de l'enfant et de l'adolescent, le développement des formations spécialisées destinées à un large public de professionnels et d'étudiants, et la promotion de l'innovation thérapeutique par le rapprochement de la recherche et l'industrie.

- **Dotation financière**

Pour la Fondation IDÉE la dotation non consommable est de 200.000 € et la dotation consommable est de 1,6 million €.

Fonds reçus en 2011 :	75.396 €
■ Des particuliers :	3.396 €
■ Des entreprises et associations :	71.500 €
■ Des collectivités locales :	500 €

- **Perspectives**

Suite à la création de l'Institut la Fondation abritée IDÉE deviendra une Fondation RUP indépendante.

- **Événements IDÉE en 2011**

- 19 mars : stand de la Fondation IDÉE dans la cadre de la journée des Neurosciences
- Le Rotary Club Lyon Est à organisé deux concerts au profit de la Fondation IDÉE
 - 24 mai - Barbara Morel et Mikhail Yurkov
 - 8 juin - François-René Duchâble et Alain Carré
- Participation au 107^{ème} congrès des Notaires à Cannes en juin
- Mise en place d'un atelier d'art thérapie pour une vingtaine d'enfants, atelier financé à hauteur de 5.000 € par la Fondation Simply

- Signature d'une convention avec la Fondation Le-Roch Les Mousquetaires. Financement des travaux d'une post-doctorante portant sur des recherches sur les enfants épileptiques. 105.000 € versés sur trois ans.
- Partenariat avec OL Fondation

Remise d'un chèque de 28.500 € de la part de OL Fondation correspondant à 500 € par but marqué pendant la saison 2010/2011 de la ligue des champions masculine et féminine (porté à 1.000 € durant le mois d'octobre : mois de l'épilepsie)

■ **Fondation Haute-Savoie Prospective et Stratégie**

- **Date de création**

Signature d'une convention entre la Fondation Rhône-Alpes Futur et l'Association Haute-Savoie Avenir le 4 octobre 2011.

Président : Olivier de Marignan

Comité Exécutif : Roland Pascal
Florence Bonnerue

- **Membres fondateurs**

Association Haute-Savoie Avenir

- **Identité des porteurs**

Roland Pascal, VP Délégué de Haute-Savoie Avenir (Président Bernard Accoyer, Président d'honneur Alain Mérieux)

- **Objet**

La Fondation Haute-Savoie Prospective et Stratégie a pour vocation de mettre en œuvre des études et/ou actions collectives permettant d'orienter les choix stratégiques pour le développement économique et scientifique des départements de Savoie et Haute-Savoie.

- **Fonds reçus en 2011**

12.000€

- **Etat d'avancement du projet/apport de la Fondation Rhône-Alpes Futur**

Les actions n'ayant commencé que fin 2011, les dons reçus par la Fondation ont permis de couvrir des charges de réunions et colloques ainsi que des rémunérations des consultants ayant contribué aux travaux préparatoires.

- **Événements en 2011**

Réunions du Conseil Stratégique Haute-Savoie Avenir ainsi que des groupes de travail consacrés principalement au Livre blanc stratégie transfrontalière, étude université-innovation, Livre blanc économie numérique, étude du potentiel PMI-ETI, Club Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

- **Perspectives**

Poursuite et développement des mêmes actions.

▪ **Fondation KIITOS R&P Droin**

- **Date de création**

La convention liant les deux fondations a été signée le 30 juin 2009.

- **Durée**

La dotation est consommable sur une durée de 20 ans minimum.

- **Membres fondateurs**

Mr et Mme Pierre Droin

- **Identité des porteurs**

Mr et Mme Droin, aujourd'hui à la retraite, possédaient une entreprise dans le secteur de papeterie à Grenoble.

- **Objet**

Les objectifs sont de faciliter :

- 1) l'éducation et les études supérieures à tous niveaux d'étudiants méritants mais n'ayant pas les moyens financiers nécessaires, inscrits (ou souhaitant l'être) au sein de la filière de la papeterie dans la Région Grenobloise telle que l'Ecole Grenoble INP-PAGORA, anciennement Ecole Française de Papeterie. Pour cela , elle accordera des bourses annuelles d'étude, mais aussi des allocations spéciales pour leur permettre d'effectuer des stages à l'étranger et d'acquérir en plus de connaissances techniques une bonne pratique de l'anglais, courant et professionnel.
- 2) l'intégration de ces étudiants dans le milieu professionnel en suivant ensuite leur parcours jusqu'à ce qu'ils obtiennent un poste permanent au sein d'une entreprise en priorité dans la Région. Pour cela elle accordera une aide d'accompagnement pour un projet professionnel.

- **Dotations financière** : dotation de 25.000 €.

- **Fonds reçus en 2011** : 16.000 €

- **Etat d'avancement du projet/apport de la Fondation Rhône-Alpes Futur**

2 bourses de 2.500 € versées à 2 étudiants en 2011 : Benoît SAMPSOEN et Mathilde ZANETTE :

Benoît SAMPSOEN : pour un semestre à l'étranger, en Master à l'Université d'Aalto en Finlande.

Mathilde ZANETTE : pour un semestre à l'étranger, en Master : Packaging, Design et Marketing à la Hochschule der Medien, Stuttgart.

▪ **Fondation DEVENIRS MATTER**

- **Date de création**

Convention signée entre les deux fondations le 16 octobre 2009
Président : Marc Renart

- **Durée**

La convention a été signée pour une durée de 3 ans, renouvelable par avenant.

- **Membres fondateurs**

La Fondation Devenirs a été initiée par trois personnes impliquées depuis de nombreuses années dans l'accompagnement à la réinsertion sociale en sortie de prison et aujourd'hui à la retraite :

- ⇒ Marc Renart, ancien dirigeant d'entreprise à Lyon, a été visiteur de prison.
- ⇒ Patrick Blanc, retraité de chez Sanofi Pasteur, où il a contribué au développement d'une politique de recrutement de sortants de prison.
- ⇒ Francis Gaquère, retraité de chez EDF.

- **Objet**

Cette fondation propose de garantir le retour à l'autonomie et la réinsertion des sortants de prison en prenant en compte les problématiques fondamentales : emploi, logement, équilibre personnel et lien social.

Pour ce faire, l'ensemble des moyens et compétences nécessaires seront regroupés au sein d'un établissement qui se situera en banlieue lyonnaise. Le site pourra accueillir jusqu'à 40 personnes pour une durée d'accompagnement d'environ 2 ans.

En lien avec les différents partenaires institutionnels (Etat, Administration pénitentiaire, Justice, collectivités locales et associations concernées), les syndicats professionnels, les entreprises et les acteurs du monde du spectacle, des arts et des sports, la Fondation Devenirs souhaite motiver des plus en plus de détenus pour le retour à une autonomie citoyenne.

- **Fonds reçus en 2011**

- Un des fondateurs a fait un don de 1.300 €.
- Les foyers Matter ont contribué à la recherche de fonds confiée au cabinet Philantropia, à hauteur de 16.000 €

- **Etat d'avancement du projet/apport de la Fondation Rhône-Alpes Futur**

Le projet s'est affiné dans son organisation, sa mise en œuvre au fil des contacts que nous avons eus, tant avec des responsables d'établissements à vocation comparable qu'avec des interlocuteurs porteurs d'une expérience ou compétence dans le domaine de l'insertion de personnes sortant de prison ou sous main de justice.

Outre sont apport sur les aspects logistique, l'appui de la Fondation Rhône Alpes Futur a été déterminant :

- pour la recherche d'un cabinet porteur de notre levée de fonds,
- par son expertise juridique dans les montages possibles avec des bailleurs ou autres partenaires potentiels du projet.
- en nous tenant informés d'évènements, de publications, de porteurs de projets susceptibles de faire progresser notre projet.

- **Evénements en 2011**

Cette année aura été, à la fois, celle de rencontres et échanges très riches qui ont renforcé notre détermination et de grandes déceptions en apprenant que des élus, que l'on pouvait croire porteurs de l'intérêt général, sur deux communes différentes, s'opposaient à notre présence sur leur territoire. Leur refus nous a permis de mesurer à quel point ce type d'établissement était indispensable pour envisager une société plus tolérante, ou chacun laisserait un peu de place aux autres, même porteurs d'une histoire différente.

- **Perspectives**

Les contacts réguliers avec les acteurs économiques comme avec les services compétents de l'Etat, tant sur la région qu'au niveau national, nous rendent optimistes pour penser que l'année 2012 serait celle de l'aboutissement d'une partie de notre projet avec l'ouverture d'un établissement. Le plus délicat restera alors à le mettre en œuvre ; donner à 20 personnes la possibilité de retrouver une autonomie suffisante, une confiance en soi et aux autres pour trouver leur juste place dans la société.

▪ **Fondation HODIE**

- **Date de création**
Convention signée le 25 septembre 2009
- **Durée**
Convention signée pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction.
- **Membres fondateurs**
Elisabeth et Jean Grimaldi d'Esdra.
- **Identité des porteurs**
 - ⇒ Jean Grimaldi d'Esdra, pdg de Formadi, société proposant des formations.
 - ⇒ Elisabeth Grimaldi d'Esdra, responsable diversité groupe chez MICHELIN
- **Objet**
La Fondation HODIE a pour finalité d'aider et d'accompagner financièrement des micro-projets liés à la transmission ou au maintien de valeurs et de savoirs (éducation, enseignement, patrimoine culturel et/ou spirituel, transmission de culture générale et artistique, la transmission de savoir-faire).

▪ **Fonds Gattefossé**

- **Date de création**
Signature d'une convention le 24 septembre 2009.
- **Durée**
La convention a été signée pour une durée de pour une durée de 3 ans, renouvelable par avenant.
- **Membres fondateurs**
Fondation Gattefossé
- **Identité du porteur**
 - ⇒ Jacques Moyrand, Président Directeur Général de Gattefossé
- **Objet**
Initié par la Fondation Gattefossé, fondation de l'entreprise éponyme, ce fonds abrité a pour objet de financer le programme de recherche d'un consortium international dans le domaine de la santé/pharmaceutique.
- **Dotations financières**
1.300.000 \$/an sur trois ans, renouvelable une fois.
Dons reçus en 2011 : 214 088 €
- **Etat d'avancement du projet/apport de la Fondation Rhône-Alpes Futur**
Hormis la gestion des fonds, la Fondation Rhône-Alpes Futur n'intervient pas sur ce projet. L'étude est pour l'instant en cours de développement.

▪ **Fondation Gin**

- **Date de création** : signature d'une convention le 4 mars 2010 pour une durée de 8 ans
- **Membre fondateur**
Claude Feueurstein – Directeur de Grenoble Institut des Neurosciences à Grenoble
- **Objet**
La Fondation GIN a pour objet de collecter des fonds afin de soutenir la recherche fondamentale et appliquée en neurosciences, recherche notamment effectuée par ou au profit de Grenoble Institut des Neurosciences.
- **Fonds reçus en 2011** : 10.601 €

▪ **Fondation Bouhy**

- **Date de création** : convention signée le 8 octobre 2010 pour une durée de 5 ans
- **Membre fondateur**
Alain Bouhy
- **Objet**
Soutenir des initiatives sociales, sportives ou de solidarité et notamment celles d'actions destinées à la promotion de la région beaujolaise, en leur affectant différents prix.
- **Dotations annuelles consommables** : 10.000 €
- **Fonds reçus en 2011** : 14.800€

▪ **Fondation Aubert & Duval – Entreprise**

- **Date de création** : signature d'une convention le 25 octobre 2010
- **Président** : Philippe Gundermann, Directeur Général AUBERT & DUVAL
- **Comité exécutif** : Mademoiselle Bernadette DEMAY, Messieurs Georges DUVAL, Frédéric LEROY, Paul MORGEN, Philippe DUBOIS, Laurent BOUROUILH-PAREGES, François KIEFFER, Samuel LE GOFF, Daniel DESHAYES (secrétaire)
- **Objet**
La Fondation AUBERT & DUVAL a pour vocation le développement des initiatives locales, associatives ou micro-économiques, permettant d'enrichir le tissu sociétal dans les communautés d'implantation des sites de l'entreprise. Elle a deux objectifs :
 - ⇒ L'Animation des territoires : le support à des projets économiques, l'aide à la création d'entreprise ou à des actions de développement touristique
 - ⇒ Le Développement des hommes : Le soutien à des projets ou des actions d'intérêt pédagogique, sportif ou culturel, permettant le « vivre ensemble ».
- **Durée** : 5 ans
- **Dotations 2011** : 400.000 €
- Attributions 2011 à diverses associations sportives et culturelles : 165.750 €
- **Etat d'avancement du projet**
L'année 2011 a permis de lancer la Fondation AUBERT & DUVAL et de soutenir les premières initiatives associatives essentiellement en Région Auvergne.
- **Perspectives**
La Fondation Aubert & Duval souhaite en 2012 intensifier et élargir son champ d'action aux autres régions d'implantation de l'entreprise (Rhône-Alpes, Midi Pyrénées, Bourgogne...) et développer sa visibilité vers les porteurs de projet avec notamment la création d'un site internet et d'un événement.
- **Dotations annuelles 2012** : 330.000 €

▪ **Fondation Sésame Autisme**

- **Date de création** : signature d'une convention le 23 novembre 2010 pour une durée de 3 ans
- **Objet**
Sésame Autisme soutient une association qui rassemble des familles d'enfants ou d'adultes qui souffrent d'autisme ou de troubles envahissants du développement, des professionnels et des sympathisants qui gère actuellement quatre établissements en Rhône-Alpes.
- **Fonds reçus en 2011** : 1.150 €

4. Les projets accompagnés

▪ Centre de recherche sur le développement neuro-cognitif et les apprentissages : du bébé au jeune enfant

Edouard Gentaz est chargé de recherche (CR1) au CNRS dans le Laboratoire de Psychologie et Neurocognition de l'université Pierre Mendès France à Grenoble où il est responsable de l'équipe « Psychologie et Neurocognition des systèmes perceptivo-moteurs ». Le programme scientifique du laboratoire, dont la directrice est Sylviane Valdois porte sur l'étude du fonctionnement cognitif humain dans les domaines de la perception et de l'action d'une part, de la mémoire, du langage et des apprentissages d'autre part.

Edouard Gentaz a été lauréat des Carrefours de la Fondation Rhône-Alpes futur en 2006 avec le projet : « Télémaque, une nouvelle interface visuo-haptique pour apprendre à mieux écrire ». Il a obtenu le 2ème prix dans le jury Sciences de la Vie et de la Santé remis par Sanofi-Pasteur – Dotation de 2.500 €. Cette sélection de la Fondation, lui avait permis de présenter Télémaque au forum de l'innovation de la ville de Grenoble où l'outil a eu un réel succès.

En 2010, la Fondation Rhône-Alpes Futur a poursuivi l'action lancée en 2009 qui est de faire connaître le "Centre de recherches sur le développement neurocognitif et les apprentissages : du bébé au jeune enfant", via sa représentation sur des événements régionaux et la diffusion large de la plaquette réalisée avec la Fondation Rhône-Alpes Futur.

Fonds reçus en 2011 : 200€

▪ Le partenariat avec la Fondation Caisse d'Épargne Régionale

La Fondation est impliquée depuis 2005 dans le soutien et le développement de la recherche sur les thématiques des maladies du vieillissement et de la sclérose en plaques. Dans le cadre de son partenariat avec la Fondation Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, elle soutient ainsi les projets pluriannuels tels que :

■ La Sarcopénie

• Titre du projet

Identification de marqueurs musculaires de la sarcopénie chez l'homme sain et malade : dans une optique de prévention.

• Rapport d'activité

Le vieillissement de la population des pays développés est inéluctable et pose un problème majeur de société. Le vieillissement est caractérisé par la détérioration de nombreuses fonctions biologiques : fonte musculaire (ou sarcopénie), augmentation d'adiposité, réduction de densité minérale osseuse, altération des systèmes nerveux, immunitaires ou endocriniens. La fonte musculaire est une composante critique du vieillissement puisqu'elle expose les personnes très âgées à l'incapacité fonctionnelle et à la dépendance. Nos travaux visent à mieux comprendre les mécanismes du vieillissement musculaire. Ils se basent sur une cohorte rare (PROOF) de 1011 personnes âgées, et ils privilégient les techniques de biologie à haut débit (transcriptomique, protéomique) qui permettent d'apporter une vision globale à un phénomène complexe. Nos études transcriptomiques ont analysé l'ensemble du génome et identifié 359 gènes exprimés de façon différentielle et 7 voies de régulation altérées lors du vieillissement musculaire. Nos études protéomiques ont à ce jour analysé plus de 2000 protéines et identifié 39 biomarqueurs potentiels. Ce projet met en évidence de nouvelles informations sur les mécanismes physiologiques de l'affaiblissement musculaire associé au vieillissement. A terme, il ouvrira de nouvelles perspectives sur les approches thérapeutiques, pharmacologiques ou comportementales

(nutrition préventive, exercice), permettant de maintenir au mieux l'autonomie fonctionnelle et la qualité de vie des personnes âgées.

■ L'incontinence anale

- **Titre du Projet**

Etude par IRM fonctionnelle de l'effet de la neuromodulation des racines sacrées sur le cortex cérébral chez des patients souffrant d'incontinence fécale sévère

- **Rapport d'activité**

L'objectif principal de cette étude est d'établir, par IRM fonctionnelle cérébrale, si le traitement par neuromodulation des racines sacrées (NMS) chez des patients souffrant d'incontinence fécale sévère module l'activité des régions cérébrales impliquées dans l'incontinence fécale.

L'objectif secondaire est de décrire, par IRM fonctionnelle, chez des patients souffrant d'incontinence fécale sévère, la cartographie des zones corticales activées par la représentation de l'anxiété liée à l'incontinence fécale.

L'incontinence fécale est une pathologie fréquente, particulièrement tabou, dont le retentissement sur la qualité de vie des patients est majeur. Les solutions thérapeutiques (rééducation, médicaments, chirurgie) sont nombreuses, mais, actuellement la guérison totale des patients demeure relativement rare.

La NMS s'adresse aux patients présentant une incontinence fécale sévère. De nombreuses études ont montré son efficacité. La NMS permet ainsi d'améliorer significativement la qualité de vie sociale et personnelle des patients. Cette méthode thérapeutique consiste à stimuler, à l'aide d'une électrode, la troisième ou quatrième racine sacrée innervant le périnée. Il s'agit d'une méthode thérapeutique récente, ayant profondément modifié l'algorithme de prise en charge de l'incontinence fécale. Néanmoins les limites des indications exactes sont encore à préciser. Enfin, son coût est élevé. Aussi il est important de poursuivre la recherche sur ce sujet.

Il s'agit d'une étude descriptive de physiopathologie, multicentrique.

Cette étude s'adresse aux patients, de 18 à 75 ans, devant bénéficier d'un test de NMS pour incontinence fécale sévère.

Le critère de jugement est l'identification des voxels (voxel = élément de volume du cerveau en imagerie) différemment activés avant et après une période de traitement par NMS.

Déroulement de l'étude : un bilan initial, correspondant à celui de la prise en charge habituelle dans le but de réaliser un test de NMS, permet de vérifier les critères d'inclusion et de proposer au patient de participer à l'étude. Un examen en IRM factice est réalisé afin de ne sélectionner que les patients dont l'anxiété n'est pas influencée par l'IRM elle-même. Ensuite, deux examens par IRMf sont réalisés : dans le mois précédant la mise en place de l'électrode test et du boîtier provisoire de NMS, puis 2 à 3 semaines après cette mise en place, au cours de la période de test de NMS.

30 patients pourront être recrutés sur une période de 2 ans. Après sélection des patients dans l'IRM factice, les données d'environ 15 patients pourront être analysées.

En conclusion, la description de l'effet de la NMS sur le cortex cérébral permettra éventuellement de mieux comprendre son mode d'action et par la suite de trouver des facteurs prédictifs de son efficacité dans l'incontinence anale, car il s'agit d'un traitement onéreux et il n'existe aujourd'hui aucun critère formel permettant de sélectionner au préalable les patients pour lesquels la NMS serait efficace. L'objectif de cette étude est donc de décrire la cartographie, établie par IRM fonctionnelle, des zones corticales activées lors de la NMS.

Toujours dans le cadre de son partenariat avec la Fondation Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, mais en lien avec les programmes d'Archamps et du Forum, la Fondation Rhône-Alpes Futur soutient le projet :

■ **Spectrométrie de Masse**

Ce projet financé par l'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) est orienté vers la compréhension des problèmes de diminution de la fertilité masculine suite à la mise en cause de l'utilisation massive de pesticides.

- **Objectif de TOTEM**

Concevoir des tests de toxicité pour la reproduction sur cultures cellulaires ex vivo en diminuant le nombre de tests sur animaux.

- **Rapport d'activité**

La contribution financière accordée par la Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes (CERA) en avril 2008, était d'un montant de 80k€ avait pour vocation de renforcer la station de spectrométrie de masse implantée dans les locaux de la plateforme du BioPark d'Archamps. Une partie importante des fonds ont été affectés à la mise en place d'instrumentations de dernière génération au service de projets scientifiques orientés vers l'étude des pathologies liées au vieillissement sain et pathologique, vieillissement dans sa composante large, c'est à dire vieillissement de l'individu et de la population. Actuellement, nous développons sur la plateforme du BioPark d'Archamps, dans le service de spectrométrie de masse, plusieurs projets de recherches qui bénéficient de cette contribution financière parmi ces projets le projet TOTEM dont l'objectif premier est d'évaluer la toxicité de certains pesticides pour la reproduction source d'une perte de fertilité de la population masculine vieillissante. Des études épidémiologiques suggèrent que l'exposition aux polluants environnementaux serait, en partie, responsable d'altérations de la fonction de reproduction masculine et de certaines pathologies testiculaires dont le nombre a augmenté au cours des cinq dernières décennies dans les pays industrialisés. Ces études ont souligné la nécessité de clarifier les mécanismes d'action des différentes classes de produits au niveau des tissus impliqués. Toutefois, l'exploration de ces mécanismes in vivo est difficile quand les hormones endogènes coexistent avec les composés chimiques étudiés. La réglementation européenne REACH impose d'étudier les risques toxiques liés aux substances chimiques. De plus, les tests de toxicité pour la reproduction représentent à eux seuls « 90% des animaux testés et 70% des coûts de REACH ». Ceci implique l'utilisation de millions d'animaux nécessaires à ces tests. De plus la toxicologie classique sur animaux éclaire plus sur la toxicité aiguë, à forte dose, que sur les effets chroniques à faible dose. C'est pourquoi, il est indispensable de revoir les méthodologies pour accélérer les tests rendus nécessaires par la réglementation tout en diminuant l'expérimentation animale. Ce projet a pour but d'étudier la toxicité pour la reproduction, de pesticides, seuls ou en mélange, sur un modèle ex-vivo de testicule de rat. Nous utilisons un modèle original ex-vivo validé capable de se développer sur plusieurs semaines en maintenant les jonctions nécessaires entre les différents types cellulaires. Nous étudions le maintien de la barrière hématotesticulaire et la spermatogénèse en alliant l'analyse physiologique et, les modifications de l'expression des gènes transcrits et celles du peptidome/protéome dans les cellules et les milieux de cultures sous l'effet des micropolluants. Cette étude est susceptible de servir de support pour des tests dédiés à la toxicologie de la reproduction, de type puce à ADN, qRT-PCR ou puces à peptides/protéines. L'association de notre modèle avec les outils « omics », va permettre de faire émerger des indicateurs de reprotoxicité. En effet, les gènes ou peptides sélectionnés seront utilisables dans des tests qui, à terme, permettront d'automatiser la reprotoxicologie. Afin d'apporter des ressources humaines pour consolider ce projet, nous avons affecté une partie de la subvention accordée par la CERA au projet TOTEM.

▪ **Le Forum à Archamps**

Lancée en 2004, l'opération BIOPARK, a vécu l'année 2010 comme une phase de développement et de stabilisation. La Fondation Rhône-Alpes Futur et le GIP ont signé une convention de partenariat afin d'en assurer le transfert.

Une deuxième animalerie dédiée aux rongeurs, a été créée en 2010, suite à une demande des laboratoires présents sur la plate-forme. Par contre, l'animalerie microcèbes, faute de financement et de projets de recherche spécifiques liés à l'utilisation des microcèbes n'a pas d'utilité, et, conformément à l'éthique, la Fondation Rhône-Alpes Futur doit envisager le transfert de ces animaux.

Convaincus de l'opportunité que représente cette plate-forme en termes de diversification de l'économie du nord de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général et les collectivités territoriales du Genevois français (la Communauté de Communes du Genevois et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois) ont décidé de soutenir financièrement l'opération de plusieurs manières.